

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2019

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LE CONTEXTE D'ÉLABORATION

A - Les décisions de l'État relatives aux finances locales

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 a défini un cadre contraignant pour l'évolution des finances locales, en fixant les objectifs suivants :

- ✓ une augmentation annuelle des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1,2 %,
- ✓ une amélioration de leur besoin de financement,
- ✓ le respect d'un ratio de désendettement de 12 ans maximum pour les communes,
- ✓ la signature d'un contrat avec l'État relatif à la mise en œuvre de ces objectifs pour les budgets 2018 à 2020.

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019 actent :

- ✓ la stabilité des dotations de l'État,
- ✓ une revalorisation des bases de la fiscalité directe locale de 2,2 %.

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit avec un dégrèvement progressif sur trois ans (65 % en 2019) pour les contribuables remplissant les conditions de revenus prévues.

B – Le contexte financier

Les taux d'intérêts à long terme ont baissé et les anticipations de remontée des taux courts ont été repoussées au cours des trois derniers mois. En effet, aucune hausse des taux directeurs n'est envisagée avant l'été 2019. Les collectivités peuvent ainsi continuer à se financer dans un contexte général de taux bas.

C – Le périmètre des compétences

Les transferts de compétence et de charges des communes à la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui sont en cours, et qui seront étudiés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du mois d'avril, ne concernent pas la Ville de Bayonne, ou alors pour des montants qui ne sont pas de nature à impacter le budget de la commune.

D – La progression démographique

Conséquence de la dynamique de livraison de programmes immobiliers neufs et de l'action municipale soutenant la réhabilitation du parc ancien, l'augmentation de population de la commune de Bayonne se poursuit à un rythme soutenu :

- population totale au 1^{er} janvier 2017 : 49 550 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2018 : 50 566 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2019 : 51 943 hab., soit + 2,7 %.

II – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2019 traduit les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil municipal du 14 février dernier, qui ont exposé la trajectoire financière de la collectivité pour les trois années à venir (2019 à 2021) :

- ✓ maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement conformément au taux d'évolution maximum de 1,20 % fixé par l'État (voir ci-dessus) ;
- ✓ engagement d'un effort d'investissement significatif accru sur la seconde partie de la mandature ;
- ✓ pour la dixième année consécutive, stabilité des taux de la fiscalité directe pour les bayonnais ;
- ✓ maintien des équilibres financiers grâce à un autofinancement renforcé et un niveau d'endettement maîtrisé, compatible avec les capacités de la commune.

III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF ET SON ÉVOLUTION

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **72 415 000 €**, ainsi réparties :

TYPES DE RECETTES	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Produits des services	7 546 000	7 365 000	-181 000	-2,4%
Impôts et taxes	35 711 000	36 757 000	1 046 000	2,9%
Attribution de compensation Agglo	15 284 000	14 912 000	-372 000	-2,4%
Dotations et subventions	10 700 000	11 345 000	645 000	6,0%
Autres (loyers, remboursements)	932 000	975 000	43 000	4,6%
Total recettes de gestion	70 173 000	71 354 000	1 181 000	1,7%
Produits exceptionnels et reprises de provisions	671 000	511 000	-160 000	-23,8%
Total recettes réelles de fonct.	70 844 000	71 865 000	1 021 000	1,4%
Recettes d'ordre	550 000	550 000	0	0,0%
Total recettes de fonctionnement	71 394 000	72 415 000	1 021 000	1,4%

La hausse des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2018, qui est de l'ordre de 1,7 % pour les recettes de gestion, provient essentiellement :

- de la progression du produit fiscal de près de 3 % (+ 1,05 M€), sous l'effet cumulé de la revalorisation par l'État des bases de taxe d'habitation et de taxes foncières (+ 700 K€), de l'augmentation de la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 100 K€), ou encore du produit des droits de mutations (+ 200 K€), qui est lié au dynamisme du marché de l'immobilier ;
- de l'augmentation des dotations versées par l'État (+ 200 K€), conséquence de la hausse de la population bayonnaise.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **72 415 000 €**, ainsi détaillées :

TYPES DE DEPENSES	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Charges à caractère général	15 255 000	15 653 000	398 000	2,6%
Charges de personnel	35 870 000	36 240 000	370 000	1,0%
Reversements de fiscalité	300 000	302 000	2 000	0,7%
Subventions participations	10 425 000	10 402 000	-23 000	-0,2%
Total dépenses de gestion	61 850 000	62 597 000	747 000	1,2%
Charges financières	1 380 000	1 180 000	-200 000	-14,5%
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	400 000	300 000	-100 000	-25,0%
Dotations aux provisions	260 000	260 000	0	0,0%
Total dépenses réelles de fonct.	63 890 000	64 337 000	447 000	0,7%
Virement section d'investissement	4 690 000	5 303 000	613 000	13,1%
Dotations aux amortissements	2 814 000	2 775 000	-39 000	-1,4%
Total dépenses d'ordre	7 504 000	8 078 000	574 000	7,6%
Total dépenses de fonctionnement	71 394 000	72 415 000	1 021 000	1,4%
Dépenses de fonctionnement périmètre contractualisation	63 330 000	63 775 000	445 000	0,7%

L'évolution globalement maîtrisée des dépenses de fonctionnement intègre les éléments suivants :

- une hausse des charges « à caractère général » de 2,6 %, qui résulte notamment du lancement du programme Cœur de Ville (50 K€ pour la phase de diagnostic), de l'évolution quantitative et qualitative de la restauration scolaire (80 K€), de la sécurisation des œuvres du musée Bonnat-Helleu (90 K€), de l'organisation du 2nd Forum des associations (80 K€), ainsi que du développement des animations seniors (50 K€).
- une évolution des charges de personnel limitée à 1 %, en lien avec la politique de stabilisation des effectifs.
- une stabilité du poste « subventions et participations ». De BP à BP, la subvention d'équilibre au budget annexe fêtes et temporada baisse de 600 K€ sous l'effet de la recette du bracelet Pass'Fêtes. Inversement, la subvention au CCAS est en augmentation de 190 K€, notamment dans le cadre du renforcement de la politique en faveur des personnes âgées. Les subventions aux associations bayonnaises dans le domaine du sports, de la culture, de la vie sociale et de la jeunesse, progressent de près de 125 K€.
- un nouveau recul des charges financières (- 200 K€), résultat de la stratégie de gestion de l'encours de la dette.

Au total, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au périmètre de la contractualisation avec l'État est limitée à 0,70 %.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 39 255 000 €, soit :

TYPES DE DEPENSES	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions d'équipement	682 000	1 411 000	729 000	106,9%
Immobilisations (dont travaux)	29 595 000	28 329 000	-1 266 000	-4,3%
Total dépenses d'équipement	30 277 000	29 740 000	-537 000	-1,8%
Emprunts et dettes	6 550 000	6 818 000	268 000	4,1%
Autres dont EPFL	2 630 000	2 210 000	-420 000	-16,0%
Total dépenses financières	9 180 000	9 028 000	-152 000	-1,7%
Opérations pour compte de tiers	313 000	231 000	-82 000	-26,2%
Total dépenses réelles d'invest.	39 770 000	38 999 000	-771 000	-1,9%
Dépenses d'ordre	950 000	256 000	-694 000	-73,1%
Total dépenses d'investissement	40 720 000	39 255 000	-1 465 000	-3,6%

Les dépenses d'investissement restent à un niveau très élevé en 2019, légèrement inférieures à celles votées au BP 2018. Elles comprennent principalement :

- 1,4 M€ pour les subventions d'équipement, dont près de 0,8 M€ aux maîtres d'ouvrages pour le démarrage des opérations de réhabilitation d'immeubles dans le centre ancien, dans le cadre du programme PNRQAD ;

- 28,3 M€ pour les travaux et équipements, ce qui traduit un effort d'équipement soutenu avec la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement. Parmi les opérations les plus emblématiques, les travaux du musée Bonnat représenteront 2 M€, ceux du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine 1 M€, le complexe sportif de la Floride 1,2 M€, les terrains du stade Didier Deschamps 1,6 M€, la maison de quartier du Séqué 1,6 M€, le projet de restructuration de la médiathèque 0,9 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 1,6 M€ est prévue pour les bâtiments scolaires, ainsi que 3,8 M€ pour l'aménagement des espaces publics et 3,3 M€ pour les travaux de voirie.

- 6,8 M€ pour le remboursement du capital des emprunts ;

- 2 M€ pour les remboursements à l'EPFL Pays Basque dans le cadre des acquisitions foncières réalisées en centre ancien, au titre du PNRQAD ou du schéma directeur commercial.

2 – Les recettes d’investissement

Les prévisions de recettes d’investissement s’établissent à 39 255 000 €, ainsi inscrites :

TYPES DE RECETTES	BP 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en €	Evolution de BP à BP en %
Subventions	4 011 000	2 150 000	-1 861 000	-46,4%
Amendes de police	1 500 000	0	-1 500 000	-100,0%
Emprunts et dettes	17 737 000	12 963 000	-4 774 000	-26,9%
Immobilisations en cours	205 000	220 000	15 000	7,3%
Total recettes d’équipement	23 453 000	15 333 000	-8 120 000	-34,6%
Dotations FCTVA et Taxe aménagement	3 850 000	4 500 000	650 000	16,9%
Reversment EPFL	0	1 756 000	1 756 000	—
Produits cessions d’immobilisations	4 600 000	9 100 000	4 500 000	97,8%
Total recettes financières	8 450 000	15 356 000	6 906 000	81,7%
Opérations pour compte de tiers	363 000	231 000	-132 000	-36,4%
Total recettes réelles d’invest.	32 266 000	30 920 000	-1 346 000	-4,2%
Virement section d’investissement	4 690 000	5 304 000	614 000	13,1%
Opérations de transferts	2 814 000	2 775 000	-39 000	-1,4%
Opérations patrimoniales	950 000	256 000	-694 000	-73,1%
Total recettes d’ordre	8 454 000	8 335 000	-119 000	-1,4%
Total recettes d’investissement	40 720 000	39 255 000	-1 465 000	-3,6%

Le cumul des ressources propres, des subventions et des cessions représente 25,7 M€, ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d’investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate.

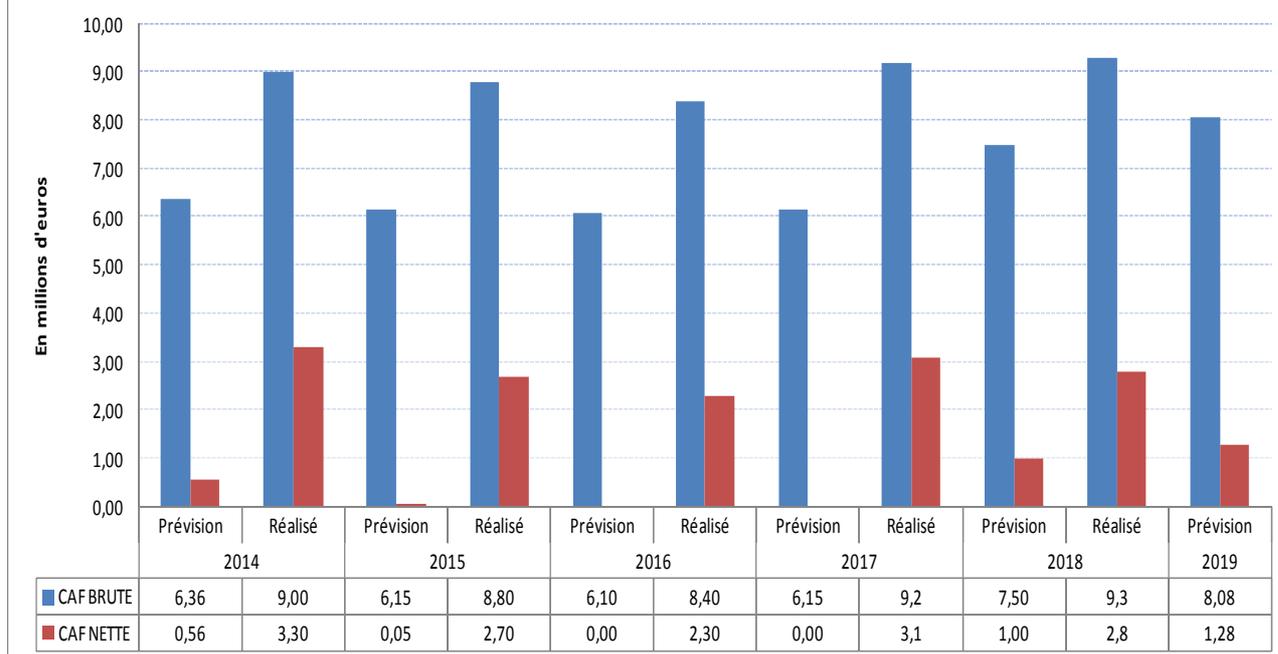
Un montant de 12,96 M€ est prévu au titre du recours à l’emprunt, contre 17,7 M€ au BP 2018. Il est précisé qu’il s’agit d’un montant théorique, nécessaire à l’équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d’investissement. En 2018 le montant mobilisé a été de 8 M€. L’encours dette devrait se situer au 31/12/2019 à 62 M€, légèrement au-dessus de celui constaté au 31/12/2018 qui est de l’ordre de 60,3 M€.

IV – L’AUTOFINANCEMENT

La baisse de 600 K€ de la subvention au budget annexe des fêtes, rendue possible par la mise en œuvre du bracelet Pass Fêtes, permet de dégager autant d’autofinancement brut supplémentaire, évolution nécessaire pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d’investissement. L’autofinancement brut prévisionnel se situe ainsi à 8,08 M€ au BP 2019 contre 7,5 M€ au BP 2018. A noter qu’au BP 2017, l’autofinancement brut se situait à 6,1 M€ : sa progression est donc de 33 % en deux ans. Après remboursement du capital des emprunts, soit 6,8 M€, l’autofinancement net prévisionnel ressort à 1,2 M€.

Entre 2014 et 2019, il est constaté un renforcement de l’autofinancement brut et de l’autofinancement net, qui sont passés respectivement de 6,36 M€ à 8,08 M€, et de 0,56 M€ à 1,28 M€.

Comparatif CAF Brute et nette prévues et réalisées



V – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la dixième année consécutive, la pression fiscale reste inchangée. Les taux se présentent ainsi :

TAXES	TAUX 2019
Taxe d'habitation	26,34 %
Taxe foncière bâties	19,03 %
Taxe foncière non bâties	46,68 %

VI – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 228 €	1 361 €
2. Produit des impositions directes/population	622 €	661 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 384 €	1 553 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	581 €	267 €
5. Encours de la dette/population	1 161 €	1 457 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	145 €	222 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,81 %	59,80 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	98,25 %	96,30 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	41,98 %	17,20 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	83,90 %	93,80 %

*Ratios de référence 2016 (source : Les collectivités locales en chiffres 2018 - DGCL)

VII – LES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à **4 435 000 €** (3 540 000 € au BP 2018).

Concernant les fêtes traditionnelles, le budget prévisionnel s'élève à 3,035 M€ contre 2,275 M€ en 2018. Il est fortement impacté par la mise en œuvre du dispositif Pass'Fêtes pour la deuxième année (421 K€), dispositif qui n'était pas prévu au budget primitif 2018 et qui avait été inscrit en cours d'année en décision modificative.

Hors Pass'Fêtes, les principaux postes de dépenses sont les suivants : 450 K€ pour les animations (en hausse de 9 %), 847 K€ pour la sécurité, 328 K€ pour les secours, 118 K€ pour la propreté, 80 K€ pour la logistique, 364 K€ pour les charges à caractères général.

Les recettes de vente des bracelets Pass'Fêtes sont estimées à 1,4 M€ ; elles sont complétées par 560 K€ d'occupation du domaine public, 125 K€ de recettes diverses, et par la subvention d'équilibre du budget principal, prévue à hauteur de 950 K€.

Le budget de la temporada est proposé à hauteur de 1,4 M€, contre 1,265 M€ en 2018, la progression résultant de l'organisation d'une corrida supplémentaire. Comme chaque année, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles, soit 1,2 M€ pour la billetterie et 0,2 M€ pour les autres recettes.

2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

L'année 2019 sera marquée par plusieurs projets de restructuration lourds des parcs de stationnement. La restructuration du parking de la Gare fera l'objet d'une première phase de travaux pour 1,7 M€ ; la reconfiguration du parking De Gaulle est en cours (1,95 M€) ; le parking Boufflers sera également reconfiguré en lien avec l'arrivée du Tram'Bus (0,85 M€).

En raison de la réalisation de ces différents travaux, les recettes d'exploitation de ces parcs devraient connaître une baisse de l'ordre de 0,3 M€ par rapport à 2018, et s'établir à 3,87 M€.

Les charges d'exploitation totalisent 3,87 M€ contre 3,71 M€, soit une progression de 4,3 %. Les dépenses de personnel progressent de 55 K€, les nouveaux contrats de maintenance génèrent une hausse de 52 K€, enfin les charges exceptionnelles enregistrent une hausse de 69 K€, pour la remise en état des parcs touchés par les inondations de juillet 2018.

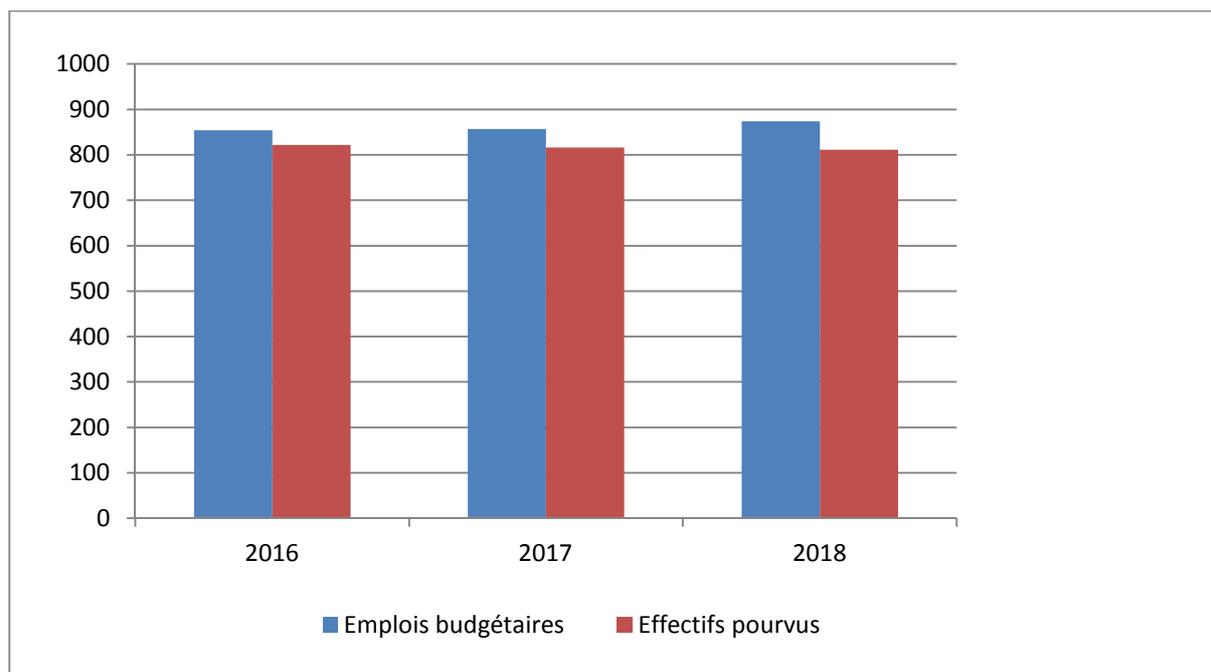
L'autofinancement brut prévisionnel ressort à 646 K€. Il financera les investissements évoqués ci-dessus, ce financement étant complété par une inscription d'emprunt de 4,8 M€. Cette inscription d'emprunt sera revue à la baisse en décision modificative, lors de la reprise du résultat constaté au 31 décembre 2018, soit 3,8 M€.

VIII- LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2018, la commune comptait 874 agents permanents (contre 879 fin 2017), affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	431	416	847
Budget parkings	25	2	27
Total	456	418	874

L'évolution des effectifs permanents tous budgets confondus se présente ainsi :



L'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Ainsi, la masse salariale ne progresse que de 1 % par rapport au BP 2018 (36,2 M€ contre 35,9 M€).

Par ailleurs, il peut être signalé que le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement demeure en dessous de la moyenne des communes de la strate (56,8 % contre 59,8 %).

